



Commune
de Martigny-Combe

Salle de l'Eau-Vive - Tarif de location

Utilisation	commune			hors-commune		
	garantie	gratuité	1 location	garantie	gratuité	1 location
Assemblée politique à but local	300.-	1 x par an	150.-	500.-	non	400.-
Assemblée, réunion de société locale	300.-	1x par an	à discuter	sur demande spéciale		
Soirée culturelle, manifestation concert et exposition	300.-	à discuter	150.-	500.-	non	600.-
Apéro (mariage, anniversaire)	300.-	non	200.-	500.-	non	800.-
Souper d'anniversaire ou de mariage	300.-	non	450.-	500.-	non	1'100.-
Loto	500.-	non	500.-	sur demande spéciale		
Facturation de la consommation de l'électricité						
Bal avec orchestre ou Soirée DJ + <i>électricité</i>	1'000.-	non	1'500.-	1'000.-	non	2'000.-
Manifestation à but lucratif + <i>électricité</i>	1'000.-	non	1'500.-	1'000.-	non	2'000.-
Repas de société ou d'entreprise + <i>él.</i>	300.-	non	450.-	500.-	non	1'100.-

Remarques

Les clés sont remises le vendredi soir et doivent être restituées le dimanche à midi (ou selon entente avec le responsable de la salle).

Fin des manifestations publiques à 2h00 (pour toute prolongation d'ouverture, une demande écrite est à adresser à l'Administration communale).

Le permis de bal et la patente pour boissons alcooliques sont compris dans le prix de location.

Tarifs de location approuvés par le Conseil communal en séance du 5 février 2009.

Entrée en vigueur de suite

Martigny-Croix, le 5 février 2009

L'Administration communale